



**Conseil national  
de l'information statistique**

Montrouge, le 21 juin 2022 - N° 84/H130

## **AVIS D'OPPORTUNITÉ**

### **Enquête nationale auprès des passagers aériens (ENPA)**

---

*Type d'opportunité* : renouvellement

*Périodicité* : enquête annuelle

*Demandeur* : Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires - Commissariat général au développement durable - Direction générale de l'Aviation civile.

Suite à la demande d'examen d'opportunité du producteur hors commission, une consultation télématique de la commission « Entreprises et stratégies » a été organisée du 10 mai au 20 mai 2022 afin d'examiner le projet d'enquête nationale sur les passagers aériens de la DGAC (Direction générale de l'Aviation civile).

Cette enquête a pour objectif de mieux connaître, à partir d'un échantillon représentatif de passagers au départ des aéroports de France, le profil des passagers aériens. Elle a également pour objectif de répondre à une des recommandations du rapport d'un groupe de travail du Cnis sur « L'inventaire des besoins d'information sur les transports » et à pallier l'impossibilité de mobiliser des bases de données sur les billets d'avion.

Les principaux thèmes abordés sont les caractéristiques des passagers au départ, les caractéristiques du voyage, les modes d'accès à l'aéroport et de post acheminement à la destination finale.

Cette enquête a été réalisée pour la première fois en 2009, puis chaque année jusqu'en 2016 auprès des principaux aéroports français. L'enquête se déroule en 3 vagues d'une semaine chaque année : une en mars, une en juillet, une en octobre. Les 3 vagues se veulent représentatives de la basse, moyenne et haute saison du trafic aérien français. Au minimum 38 000 passagers sont ainsi interrogés en salle d'embarquement.

La collecte est réalisée par un prestataire retenu après appel d'offres. Celui-ci emploie des enquêteurs qui disposent des habilitations sûreté nécessaires pour travailler en salles d'embarquement, ainsi que des autorisations délivrées par les gestionnaires des aéroports, qui sont tenus informés de l'enquête.

#### **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Un comité de pilotage et de suivi se réunit régulièrement entre la DGAC et IFOP (prestataire enquêtant dans les aéroports pour le compte de la DGAC). Un comité élargi aux représentants des aéroports enquêtés est réuni pour la présentation des résultats.

Les résultats détaillés sont utilisés par la DGAC et peuvent être partagés si des conventions bilatérales sont signées. En outre, seules certaines données agrégées et synthétiques sont portées à la connaissance du public notamment sur le site internet du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

Le président de la commission, après avoir pris connaissance du résultat de la consultation, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

**L'opportunité est accordée pour les années de collecte 2022, 2023 et 2024.**